

Accompagnement financier : appels à projets

Le FNP propose aux **employeurs CNRACL de candidater à des appels à projets** sur des thématiques identifiées par le conseil d'administration de la CNRACL.

Objet



Les appels à projets visent à inciter les collectivités et les établissements à **s'engager dans la prévention des risques professionnels, à développer la connaissance et à valoriser les bonnes pratiques** en matière de prévention pour le bénéfice du plus grand nombre.

En participant aux appels à projets, les employeurs s'engagent à participer aux comités de suivis qui jalonnent les appels à projets (essentiellement en présentiel à Bordeaux). Ils peuvent également être sollicités pour témoigner à l'occasion de conférences et/ou webinaires.

La thématique, les objectifs, le périmètre, la durée, les bénéficiaires ainsi que les montants financiers associés à chaque appel à projets sont définis de manière spécifique par le conseil d'administration de la CNRACL.

Conditions d'éligibilité



Pour déposer une demande, vous devez :

- ✓ avoir au moins un agent affilié à la CNRACL et être à jour de vos cotisations auprès de la CNRACL,
- ✓ disposer d'un D.U à jour,
- ✓ saisir ou vous engager à saisir les données AT/MP (accidents du travail et maladies professionnelles) dans l'outil Prorisq,
- ✓ ne pas mener de démarche en cours financée par le FNP,

La démarche sur laquelle porte votre demande ne doit pas être finalisée.

Modalités



Les modalités sont fixées par le conseil d'administration de la CNRACL, au cas par cas pour chaque appel à projets.

Le montant de l'accompagnement est réduit de 50% si le pourcentage de bénéficiaires affiliés de la démarche est inférieur à 50% des agents totaux bénéficiaires.

Pièces justificatives

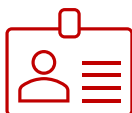


A minima :

- ✓ La lettre d'engagement (modèle à télécharger),
- ✓ Les avis des instances portant sur la démarche de prévention menée.

Les règles sont définies pour chaque appel à projets par le conseil d'administration de la CNRACL.

Contacts



Pour toute question ou demande de précisions :

demarche-prevention@caissedesdepots.fr

[Rubrique dédiée](#) sur la Prévention du FNP du site internet de la CNRACL

[Page Prévention](#)